

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: STYLO RETOUCHE BOIS - MERISIER

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Produit pour le revêtement des surfaces.

Usages déconseillés : N.A.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

37, Rue du Pré Didier

Tél. : 04 76 75 42 38 ZI 3

8120 FONTANIL CORNILLON

E-Mail : info@soloplast.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 5

<http://www.centres-antipoison.net>

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers



### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2            Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2            Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

#### Pictogrammes de danger et mention d'avertissement



Danger

#### Mentions de danger

H225            Liquide et vapeurs très inflammables.

H319            Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

P210            Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233            Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240            Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241            Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant.

P242            Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P264 Se laver soigneusement le visage, les mains et la peau exposée après manipulation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/...
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P370+P378 En cas d'incendie, utiliser un extincteur en poudre, CO2, à mousse pour l'extinction.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.

**Contient:**

C.I. Acid brown 355 Peut déclencher une réaction allergique.

**Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:**

Aucun

**2.3. Autres dangers**

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateur endocrinien présent en concentration >= 0.1%

Autres dangers: Aucun autre danger

**RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

N.A.

**3.2. Mélanges**

Identification du mélange: STYLO RETOUCHE BOIS - MERISIERS

**Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :**

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
25-48 %	alcool éthylique	CAS:64-17-5 EC:200-578-6 Index:603-002-00-5	H225 Flam. Liq. 2, H319 Eye Irrit. 2, H319  Limites de concentration spécifiques: 50% ≤ C < 100%: Eye Irrit. 2 H319	01-2119457610-43-xxxx
7-9.9 %	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	CAS:112-34-5 EC:203-961-6 Index:603-096-00-8	H319; Eye Irrit. 2, H319	01-2119475104-44-xxxx
0.25-0.5 %	C.I. Acid brown 355	CAS:84989-26-4 EC:284-915-2	H317; Skin Sens. 1, H412; Aquatic Chronic 3, H412	01-2120077343-57-xxxx

**RUBRIQUE 4 – Premiers secours**

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante en gardant les paupières ouvertes, pendant au moins 10 minutes. Protéger ensuite les yeux avec une gaze stérile ou un mouchoir propre secs. CONSULTER UN SPECIALISTE.

N'utiliser aucun type de collyres ou de pommades avant d'avoir effectué une visite médicale ou sans l'avis d'un ophtalmologue.

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin montrant cette fiche signalétique et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Dommages aux yeux

S'adresser à un centre antipoison

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

---

### **RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser un extincteur en poudre, CO<sub>2</sub>, à mousse pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Refroidir avec de l'eau les boîtes exposées au feu.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

### **RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Ramasser le matériau renversé avec des outils anti-étincelles.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'ignition. Ne pas fumer.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Recueillir le produit déversé avec un équipement anti-étincelles.

Laver à l'eau abondante.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### **RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver à une distance éloignée de flammes et d'étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Poser les récipients par terre durant les opérations de transvasement et endosser des vêtements de protection et des chaussures antistatiques

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Ne pas fumer durant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Stocker à des températures inférieures à 30°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.

Éviter l'accumulation de charge électrostatique.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

Installation électrique de secours.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre recommandation. Se référer au point 1.2

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

---

## RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Liste des composants avec valeur OEL

	Type OEL	Long terme mg/m3	Long Terme ppm	Court terme mg/m3	Court terme ppm	Remarque
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol CAS: 112-34-5	UE	67,5	10	101,2	15	
	ACGIH		10			

#### Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEC

	Limite PNEC	Voie d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarques
alcool éthylique CAS: 64-17-5	2,75 mg/l	émission occasionnelle		
	0,96 mg/l	Eau douce		
	0,79 mg/l	Eau de mer		
	3,6 mg/kg	Sédiments d'eau de mer		
	580 mg/l	Micro-organismes dans les traitements des eaux usées		
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol CAS: 112-34-5	0,63 mg/kg	Sol (agricole)		
	1 mg/l	Eau douce		
	0,1 mg/l	Eau de mer		
	3,9 mg/l	émission occasionnelle		
	200 mg/l	STP		
	4 mg/kg dwt	Sédiments d'eau douce		
	0,4 mg/kg dwt	Sédiments d'eau de mer		
	0,4 mg/kg dwt	Sol (agricole)		
	56 mg/kg	par voie orale (empoisonnement secondaire)		
C.I. Acid brown 355 CAS: 84989-26-4	0,01 mg/l	Eau douce		
	0,038 mg/kg	Sédiments d'eau douce		
	0,001 mg/l	Eau de mer		
	0,038 mg/kg	Sédiments d'eau de mer		
	10 mg/l	STP		

#### Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

	Travailleur industriel	Travailleur professionnel	Consommateur	Voie d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarque
alcool éthylique CAS: 64-17-5			87 mg/kg/day	Orale humaine	Long terme, effets systémiques	

2-(2-butoxyéthoxy) éthanol CAS: 112-34-5	343 mg/kg/day	206 mg/kg/day	Cutanée humaine	Long terme, effets systémiques
			Cutanée humaine	Long terme, effets systémiques
		114 mg/m3	Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques
		950 mg/m3	Inhalation humaine	Court terme, effets locaux
	950 mg/m3		Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques
	1900 mg/m3		Inhalation humaine	Court terme, effets locaux
	67,5 mg/m3		Inhalation humaine	Long terme, effets locaux
	67,5 mg/m3		Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques
	83 mg/Kg-bw/day		Cutanée humaine	Long terme, effets systémiques
	101,2 mg/m3		Inhalation humaine	Court terme (aigue)
		40,5 mg/m3	Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques
		60,7 mg/m3	Inhalation humaine	Court terme (aigue)
		40,5 mg/m3	Inhalation humaine	Long terme, effets locaux
		50 mg/Kg-bw/day	Cutanée humaine	Long terme, effets systémiques
C.I. Acid brown 355 CAS: 84989-26-4		5 mg/Kg-bw/day	Orale humaine	Long terme, effets systémiques
		0,04 mg/kg	Orale humaine	Long terme, effets systémiques
		0,18 mg/m3	Cutanée humaine	Long terme, effets systémiques
	0,36 mg/m3		Cutanée humaine	Long terme, effets systémiques
	0,12 mg/m3		Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques
		0,51 mg/m3	Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Protection des yeux:

Utiliser un équipement de protection pour les yeux. Exemple : visière de sécurité fermée, lunettes avec protection latérale. Ne pas utiliser de lentilles de contact

### Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

### Protection des mains:

En raison de l'effet synergique des substances contenues dans la formulation, il n'est pas possible d'identifier un seul matériau capable de résister à leur combinaison. Des gants de protection multicouches pour les mélanges de substances peuvent convenir. Se référer systématiquement aux données de degré de protection et de taux de perméabilité fournies par le fabricant de gants pour les substances listées au point 3 de cette fiche.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

### Protection respiratoire:

#### Risques thermiques :

N.A.

#### Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun risque connu

#### Mesures d'hygiène et techniques

N.A.

## RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Aspect et couleur: Liquide brun

Odeur: caractéristique

pH: N.A.

Viscosité cinématique: N.A.

Point de fusion/congélation: > 1 °C / < 0 °C

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: > 55 °C

Point d'éclair: < 23°C

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.

Densité des vapeurs: N.A.

Pression de vapeur: N.A.  
Densité relative: 0.91 kg/l  
Hydrosolubilité: N.A.  
Solubilité dans l'huile: N.A.  
Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A.  
Température d'auto-inflammation: 250 °C  
Température de décomposition: N.A.  
Inflammabilité: Le produit est classé Flam. Liq. 2 H225

**Caractéristiques des particules:**

Taille des particules: N.A.

**9.2. Autres informations**

Pas autres informations importantes

---

**RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

**10.2. Stabilité chimique**

Stable en conditions normales

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun.

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

**10.5. Matières incompatibles**

Éviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun.

---

**RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Informations toxicologiques sur le produit :**

a) toxicité aiguë	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le produit est classé: Eye Irrit. 2(H319)
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

alcool éthylique	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 1501 mg/kg LD50 Inhalation Rat = 5,9 mg/l 6h LD50 Peau Lapin > 2000 mg/kg	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	a) toxicité aiguë	LC50 Inhalation Lapin = 3 mg/l 2h  LD50 Orale Rat = 5660 mg/kg LD50 Peau Lapin = 2700 mg/kg LD50 Orale Souris = 2400 mg/kg	
C.I. Acid brown 355	a) toxicité aiguë	LC50 Orale Rat = 5792 mg/kg body weight LD50 Peau Rat > 5000 mg/kg body weight	Guide line(OECD 401) Guide line(OECD 402)
	f) cancérogénicité	NOAEC Rat = 180 mg/kg bw/day	Guide line(OECD 422)
	g) toxicité pour la reproduction	NOAEL Rat = 80 mg/kg bw/day	Guide line(OECD 422)

### Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration  $\geq 0.1\%$

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Étant donné les propriétés des composants époxy et les données toxicologiques de préparations semblables, cette préparation peut agir comme agent sensibilisant et irritant de la peau. Elle contient des composants époxy à faible poids moléculaire qui sont

## RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

### Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

### Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
alcool éthylique	CAS: 64-17-5 - EINECS: 200-578-6 - INDEX: 603-002-00-5	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons = 1300 mg/l  a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues = 275 mg/l 48 b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Algues = 3200 mg/l - 5g
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	CAS: 112-34-5 - EINECS: 203-961-6 - INDEX: 603-096-00-8	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons = 1300 mg/l 96
C.I. Acid brown 355	CAS: 84989-26-4 - EINECS: 284-915-2	a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie = 100 mg/l 48 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie > 100 mg/l 48  a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons = 40 mg/l 96

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration  $\geq 0.1\%$

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun risque connu

N.A.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateur endocrinien présent en concentration  $\geq 0.1\%$

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

#### 12.7. Autres effets néfastes

N.A.

---

### RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

### RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1263

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: PEINTURES

IATA-Nom d'expédition: PEINTURES

IMDG-Nom d'expédition: PEINTURES

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 3

IATA-Classe: 3

IMDG-Classe: 3

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: II

IATA-Groupe d'emballage: II

IMDG-Groupe d'emballage: II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Quantité d'ingrédients toxiques: 0.00

Quantité d'ingrédients hautement toxiques: 0.00

Polluant marin: Non

Polluant environnemental: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: 3

ADR - Numéro d'identification du danger : 33

ADR-Dispositions particulières: 163 367 640C 650

ADR-Code de restriction en tunnel: 2 (D/E)

Air (IATA) :

IATA-Avion de passagers: 353

IATA-Avion CARGO: 364

IATA-Etiquette: 3

IATA-Danger subsidiaire: -

IATA-Erg: 3L

IATA-Dispositions particulières: A3 A72 A192

Mer (IMDG) :

IMDG-Code de rangement: Category B

IMDG-Note de rangement: -

IMDG-Danger subsidiaire: -

IMDG-Dispositions particulières: 163 367

IMDG-Page: N/A

IMDG-Etiquette: N/A

IMDG-MFAG: N/A

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

---

## RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: 3, 40

Restrictions liées aux substances contenues: 55, 75

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

N.A.

Règlement (UE) No 649/2012 (règlement PIC)

Aucune substance listée

Classe allemande de danger pour l'eau.

Classe 3: très polluant.

Substances SVHC:

Aucune substance SVHC présent en concentration  $\geq 0.1\%$

### Dir. 2010/75/CE (Directive COV) ; Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Résidu sec : 6 - 6 %

Composés Organiques Volatils - COV = 64 %

Composés Organiques Volatils - COV = 584 g/L

Dont monomères réactives: 0 %

Total carbone organique volatile (valeur typique): 35 %

Dont monomères réactives: 0 %

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

---

## RUBRIQUE 16 – Autres informations

Code	Description
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
2.6/2	Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2

3.3/2	Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
3.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
4.1/C3	Aquatic Chronic 3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

**Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:**

<b>Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008</b>	<b>Méthode de classification</b>
Flam. Liq. 2, H225	D'après les données d'essais
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans les fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentration à la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KAFH: KAFH

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible

N.A.: Non Applicable

N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Les informations se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualité spécifique. Les informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres processus.

**Paragraphes modifiés de la révision précédente:**

- RUBRIQUE 2 — Identification des dangers
- RUBRIQUE 4 — Premiers secours
- RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité
- RUBRIQUE 16 — Autres informations

Étiquette de type Fac

# STYLO RETOUCHE BOIS - MERISIER

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Pictogrammes



Danger

## Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

## Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant.
- P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P264 Se laver soigneusement le visage, les mains et la peau exposée après manipulation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/...
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P370+P378 En cas d'incendie, utiliser un extincteur en poudre, CO<sub>2</sub>, à mousse pour l'extinction.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

## Contient:

C.I. Acid brown 355 Peut déclencher une réaction allergique.